

Projet Educatif

Patronage

de

L'Espérance

Association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 17, Place Félix Lescure 13850 Gréasque

SOMMAIRE

Avant-Propos	Page 4
Membres du bureau et conseil d'administration	Page 5
Ouverture et vocation de l'association	Page 6
Le contexte géographique et social	Page 7
Axes éducatifs	Page 8
Fonctionnement de l'accueil de loisirs	-
Participation aux activités de l'association	Page 9
Les moyens	Page 10
Communication interne et externe	Page 11
Nos partenaires	-
Passerelle vers un projet pédagogique	Page 12

« Sans affection pas de
confiance. Sans confiance, pas
d'éducation ... »

Don Bosco

• Avant-Propos

Le projet éducatif est d'abord une obligation réglementaire. Toute personne morale souhaitant organiser un accueil collectif de mineurs se doit d'en réaliser un et de le faire parvenir aux services de la DRDJSCS (Jeunesse et Sports). Celui-ci doit être porté à la connaissance du personnel pédagogique de l'accueil de loisirs, en amont de son arrivée. Il doit être également être connu des familles qui vont participer aux actions organisées par l'association.

Un projet éducatif repose avant tout sur des objectifs. Il donne donc le cap à suivre pendant un temps défini au bout duquel il sera évalué entre les retours du directeur de l'accueil et le point de vue des administrateurs. Plusieurs paramètres sont pris en compte : notre opinion sur l'éducation d'aujourd'hui et la société qui évolue autour de nous, l'avis des familles et des enfants, les caractéristiques du territoire... Dans tous les cas, le projet éducatif engage les animateurs et directeurs qui devront traduire les valeurs et les volontés de l'association de manière concrète. Ils définiront et respecteront des intentions pédagogiques pour l'accueil et les mineurs accueillis.

• **Membres du Bureau et Conseil d'Administration.**

Président : M. VAISSIE Éric

Vice-Président : Fr. GONSOLIN Nicodème

Trésorier : Mme. MORANZONI Marie-Sonia

Trésorière adjointe : Mme. VIANNEZ Monique

Secrétaire : Mme. MICHELOT-GARCIA Hélène

Secrétaire adjoint : M. PHILIPPE Bruno

Mme. LUU Nathalie

Mme. CATANZARO Anne-Marie

M. KULESZA Vincent

M. TIMON-DAVID Jean-Marc

- **Ouverture et Vocation de l'Association.**

L'association a été **déclaré en préfecture le 8 juillet 2016** et elle est paru au journal officiel de la République Française le 23 juillet 2016. Son siège social se situe au **17 place Félix Lescure à Gréasque (13850)**, mais depuis le 1^{er} septembre 2016 l'accueil du public se fait principalement dans les locaux du patronage à la **traverse de la Verrière, Gréasque.**

Le Patronage de l'Espérance est issu d'une réflexion commune entre plusieurs personnes religieux et laïcs, provenant du milieu paroissial de Gréasque. L'idée principale est de proposer et d'organiser tout au long de l'année **un Accueil Collectif de Mineurs, comprenant un lieu de vie et un espace dédié aux enfants et aux jeunes âgés de 6 à 15 ans**, proposant un encadrement de qualité et un service de confiance dans 2 pôles correspondant à 2 actions bien distinctes :

- **L'aide aux devoirs.**
- **L'Animation.**

Le Patronage de L'Espérance affirme donc sa vocation à **la jeunesse**, tout particulièrement à **la réussite, aux loisirs**, et d'une manière plus générale à **la coéducation.**

Il s'inscrit bien entendu dans **les valeurs de la République et de la Laïcité**, en accueillant des familles, des enfants et des jeunes de tous horizons, dans le respect des convictions de chacun.

• **Le Contexte Géographique et Social.**

Quelques chiffres concernant la ville de Gréasque et sa population :

- Nombre d'habitants au sein de la commune : **4 033** habitants.
- Nombre de Ménages : **1 703 foyers fiscaux.**
- Répartition par tranche d'âge : **24,3% de 0 à 19 ans, 54,7% de 20 à 64 ans, 21% de 64 ans et +.**
- **Composition des familles** : 46,9% couples avec enfant(s), 37,6% couples sans enfant, 15,4% familles monoparentales.
- **Catégories socio-professionnelles** : 2,3% artisans et commerçants, 11,9% cadres et professions intellectuelles, 18,9% professions intermédiaires, 14,9% employés, 7,8% ouvriers, 30,8% retraités, 13,4% sans activité.
- **Logements** : 1 417 maisons et 301 appartements, 90% résidences principales.

Une liste non-exhaustive des équipements, commerces et services :

- La mairie et l'annexe.
- L'école élémentaire du 8 mai 1945.
- Le collège Denis Moustier.
- Le gymnase Maurice Amalbert.
- Le « Château » avec diverses activités.
- L'ancienne école élémentaire Amalbert avec des activités (danse, dessin ...)
- Le centre de loisirs municipal et l'espace jeunes, organisés par LEC Grand Sud.
- Maison de retraite AGAFPA.
- Le parc du Tombereau.
- Le stade de Gréasque et les terrains de tennis.
- Diverses commerces et services de proximité.

- **Axes éducatifs.**

- La mixité sociale et culturelle dans le respect et la tolérance.
- Une complémentarité éducative avec l'école et la famille.
- L'autonomie et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent
- Le partage et les échanges dans la charité et la solidarité.

- **Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.**

Quoi ? Des activités ludiques, diverses et variées, orientés autour de l'épanouissement de l'enfant et de la cohésion de groupe.

Quand ? Toute l'année, en période scolaire après l'école, sauf le Mercredi.

Où ? Dans les locaux du Patronage, traverse de la Verrière à Gréasque.

Pour qui ? Tous enfants et adolescents âgés de 6 à 15 ans, sans critère discriminatoire.

Avec qui ? Une équipe composée d'un directeur permanent salarié de l'association (BPJEPS LTP), d'un animateur permanent (BAFA ou équivalent, stage BAFA), et de deux jeunes engagés en mission de service civique.

Le recrutement du directeur est réalisé et approuvé par le conseil d'administration, après réception d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un entretien préalable.

L'entretien entre le président de l'association et le candidat vise à rechercher la capacité de ce dernier à remplir et à assumer pleinement toutes les fonctions de directeur au sein de l'accueil de loisirs.

Les animateurs permanents ou stagiaires (BAFA/BAFD) et les jeunes en service civique sont par le directeur et par un membre du conseil d'administration.

• Participation aux Activités de l'Association.

⇒ **Cotisation annuelle** : Pour participer à toutes les actions (aide aux devoirs et activités) de notre au sein de l'association un règlement de 30€ par enfant est demandée lors de l'inscription.

⇒ **Participation aux soirées** : Les tarifs dépendent du quotient familial de chaque famille, c'est-à-dire des revenus du foyer dans lequel l'enfant réside. Une grille tarifaire a été définie :

Quotient Familial	Soirée périscolaire
$x < 300$	1,50€
301 < 500	2€
501 < 700	3€
701 < 1200	3,50€
1201 < 1700	4€
1701 < 2200	5€
2201 < x	6€

⇒ **Dossier d'inscription** : Un dossier doit être rempli par chaque famille pour que l'enfant puisse participer à l'accueil collectif de mineurs. Il est composé d'une fiche de renseignements, d'une fiche sanitaire de liaison, du règlement intérieur de la structure, et d'un règlement spécifique à l'aide aux devoirs pour les participants concernés. Ce dossier doit être accompagné d'une photocopie des vaccinations et d'une photo couleur de chaque enfant, ainsi que d'un justificatif de quotient familial.

⇒ **Règlement intérieur** : Le règlement est écrit par le directeur et validé par le conseil d'administration. Il contient la nature des activités proposées, la grille des tarifs, les modalités et conditions d'accueil de l'enfant, et les divers points négociables et non-négociables.

- **Les moyens**

Humains : Le conseil d'administration et les membres du bureau sont en charge des grandes décisions administratives et financières de l'association. Une équipe éducative est quant à elle chargée de développer et d'améliorer l'accueil du Patronage par la mise en place des actions en lien avec la vocation principale de l'association et les objectifs éducatifs. Des animateurs peuvent être recrutés dans le but de respecter les quotas d'encadrement. Des bénévoles et des jeunes en service civique peuvent venir compléter cette équipe

Techniques : L'association dispose d'un local situé à la Traverse de la Verrière 13850 Gréasque pour la réalisation de ses actions. Ce local est composé de 3 pièces spacieuses, permettant de recevoir quarante personnes simultanément. L'une de ces 3 pièces comprend un coin cuisine avec des équipements tels que micro-ondes, réfrigérateur, et évier.

Un grand espace de type jardin avec de la pelouse entoure également ce local. Très lumineux et ensoleillé, il est propice pour la réalisation de nombreuses activités extérieures. Il y a également un petit espace ombragé et couvert grâce à un préau. Pour les sanitaires, il y a un WC intérieur et un WC extérieur, tous deux accompagnés d'un lavabo pour l'hygiène des mains.

Matériels : Principalement composé de dons, le matériel de l'association est très varié. Il y a tous types de jeux de société, du matériel pédagogique, du matériel pour des activités physiques et sportives, un baby-foot et une table de tennis de table. Ce matériel permet une grande diversité dans le choix des activités et des jeux préparés par l'équipe d'animation ou choisis par les enfants et les jeunes.

Financiers : Le budget prévisionnel et les comptes de résultats sont réalisés entre le président et la trésorière de l'association, et sont validés en assemblée générale.

- **Communication interne et externe.**

➔ **Au sein de l'association** : Appels et SMS – Mail.

➔ **En direction de la population** : Appels et SMS – Mail – Tracts – Affichages municipaux – Site internet de la fédération des patronages.

- **Nos Partenaires.**

La direction départementale déléguée pour les Bouches-du-Rhône de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale de la région PACA.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

L'association +Avenir Le Patronage et les autres Patronages



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



- **Passerelle vers un projet pédagogique.**

Chaque équipe devra se saisir de ce projet éducatif afin de construire **un projet pédagogique**. Celui-ci déclinera concrètement les différents axes susmentionnés en intentions pédagogiques sur le terrain en fonction des besoins du public et des spécificités de l'environnement.

Ce sera au directeur de l'accueil de loisirs organisé par l'association de rédiger ce projet pédagogique. Il en est le garant, mais il s'agit aussi d'un travail d'équipe. De sa rédaction à son évaluation en passant par sa concrétisation, chaque membre de l'équipe pédagogique pourra être acteur de ce projet. Il pourra être revu et modifié si nécessaire. Chaque année au mois de septembre, le directeur devra relire, évaluer son projet et le modifier si nécessaire.